

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

07 JUILLET 2020



Venez découvrir l'exposition « la nature, du chaos à sa domination par l'homme » en salle des mariages de la mairie de La Plagne Tarentaise, Macot chef-lieu. Cette exposition, menée avec le soutien de l'Artothèque d'Annecy, est visible du 03 août au 25 septembre 2020 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Ce sont près d'une vingtaine d'œuvres contemporaines, peintures, esquisses comme photographies, qui sont offertes gratuitement à la vue des spectateurs.

Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTEISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt
Le 7 juillet à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Étaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Charrière Christiane, Courtois Michel, Cressend Christelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Montmayeur Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Valentin Benoit, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés :

Buthod Maryse (pouvoir Girod-Gedda Isabelle), De Miscault Isabelle (pouvoir à Miché Xavier), Dussuchal Marion (pouvoir à Silvestre Jean-Louis), Rochet Romain (pouvoir à Véniat Daniel-Jean)

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Patricia Bérard est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence en hommage à Guy Vionnet, agent au service de la police municipale, décédé brutalement le mercredi 1er juillet.

Ensuite monsieur le maire passe la parole à Isabelle Benedetto, agent de prévention de la collectivité, venue présenter le rôle des astreintes aux conseillers municipaux.

Isabelle Benedetto explique que les astreintes permettent aux services, à la gendarmerie, aux pompiers et à la préfecture d'avoir un interlocuteur direct en cas de problèmes majeurs sur la commune et aux élus de rester informés des interventions réalisées nuit comme week-end.

Elle présente un planning couvrant la période de Juillet 2020 à mai 2021 et demande aux conseillers municipaux de compléter les semaines qui n'ont pas encore été prises.

Monsieur le maire indique qu'Isabelle Benedetto quitte ses fonctions fin juillet et la remercie pour son travail et son implication et qu'il a apprécié sa collaboration. Monsieur Silvère Say, directeur général des services la remercie également pour le travail réalisé et indique que c'est grâce notamment à Madame Benedetto, que la gestion de la crise COVID-19 a été une réussite au sein de la collectivité. Avant de débiter l'ordre du jour, monsieur le maire informe que l'opposition a fait parvenir une question par email dans les délais et qu'elle sera présentée en fin de conseil.

Finances

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTEISE

Madame Patricia Bérard présente au conseil municipal le compte administratif du budget Général 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019 et qui s'établissent comme suit :

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	21 561 579,00 €	19 077 818,94 €
Recettes de fonctionnement	21 561 579,00 €	21 946 706,60 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	2 868 887,66 €
Dépenses d'investissement	18 747 200,00 €	13 455 403,49 €

Recettes d'investissement	18 747 200,00 €	12 524 428,09 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DEFICIT	0,00	-930 975,40 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	1 937 912,26 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants 28, pour : 24, abstentions : Isabelle Girod Gedda + pouvoir Maryse Buthod, Robert Astier, Richard Broche)

Monsieur le maire réintègre la salle.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE EAU DE LA PLAGNE TARENTEISE

Monsieur Gilles Tresallet présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe Eau 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise.

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	676 290,00 €	534 437,83 €
Recettes de fonctionnement	676 290,00 €	664 945,10 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	130 507,27 €
Dépenses d'investissement	1 064 500,00 €	360 731,57 €
Recettes d'investissement	1 064 500,00 €	779 079,28 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	418 347,71 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	548 854,98 €

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la salle.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Monsieur Gilles Tresallet présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe Assainissement 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise.

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	454 360,00 €	372 167,36 €
Recettes de fonctionnement	454 360,00 €	388 359,42 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	16 192,06 €
Dépenses d'investissement	1 502 600,00 €	291 808,24 €
Recettes d'investissement	1 502 600,00 €	1 021 414,35 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	729 606,11 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	745 798,17 €

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la salle.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Patricia Bérard présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe Parkings 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise.

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	437 000,00 €	268 532,22 €
Recettes de fonctionnement	437 000,00 €	414 115,23 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	145 583,01 €
Dépenses d'investissement	426 687,92 €	271 402,45 €
Recettes d'investissement	426 687,92 €	312 006,00 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	40 603,55 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	186 186,56 €

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la salle.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Patricia Bérard présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe Cinémas 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise.

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	209 000,00 €	139 564,70 €
Recettes de fonctionnement	209 000,00 €	186 305,85 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	46 741,15 €
Dépenses d'investissement	37 000,00 €	9 038,26 €
Recettes d'investissement	37 000,00 €	19 242,00 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	10 203,74 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	56 944,89 €

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la salle.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Monsieur Michel Courtois présente au conseil municipal le compte administratif du budget annexe Biens du Revers 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise.

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	23 000,00 €	2 771,33 €
Recettes de fonctionnement	23 000,00 €	22 287,81 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	19 516,48 €
Dépenses d'investissement	30 000,00 €	16 637,99 €
Recettes d'investissement	30 000,00 €	20 030,00 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	3 392,01 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	22 908,49 €

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Biens du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la salle.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORTS PUBLICS

Madame Fabienne Astier présente au conseil municipal le compte administratif du budget Annexe Régie de Transports publics 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise.

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	987 640,00 €	836 956,11 €
Recettes de fonctionnement	987 640,00 €	881 155,86 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	44 199,75 €
Dépenses d'investissement	24 200,00 €	16 211,12 €
Recettes d'investissement	24 200,00 €	24 173,60 €

RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	7 962,48 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	52 162,23 €

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Régie de Transports Publics de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la salle.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente au conseil municipal le compte administratif du budget Annexe Lotissement 2019 de Montchavin.

	Total Crédits 2019	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	810 405,20 €	232 683,8 €
Recettes de fonctionnement	810 405,20 €	232 683,81 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	0,00 €
Dépenses d'investissement	810 400,20 €	232 683,81 €
Recettes d'investissement	810 400,20 €	232 683,81 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	0,00 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	0,00 €

Monsieur le maire quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget Annexe lotissement de Montchavin. (Votants 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la salle.

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 29, pour : 29)

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE EAU DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE PARKINGS DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE CINÉMAS DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe Biens du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT PUBLICS DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe Régie de Transport publics de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 29)

16. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2019 du Budget annexe Lotissement de Montchavin, commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 29, pour : 29)

17. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET GÉNÉRAL

Considérant la nécessité de procéder à une affectation du résultat 2019 sur le budget primitif pour 2020

Madame Patricia Bérard rappelle au conseil municipal l'affectation des résultats de clôture provisoires de l'exercice 2019 suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	2 604 738 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	1 623 880 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	980 858 €
Résultats d'Investissement	- 980 858 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 980 858 €

Elle expose que les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 laissent apparaître les excédents et déficits suivants :

Résultats de Fonctionnement	2 868 887,66€
Résultats d'Investissement	- 930 975,40 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	1 937 912,26 €

Pour le budget 2020 de La Plagne Tarentaise, madame Patricia Bérard propose d'affecter les 1 937 912,26 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	2 868 887,66 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	1 937 912,26 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	930 975,40 €
Résultats d'Investissement	- 930 975,40 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 930 975,40 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 du budget Général et décide d'affecter les 1 937 912,26 euros comme énoncé ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

18. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET ANNEXE EAU

Considérant la nécessité de procéder à une affectation du résultat 2019 sur le budget primitif annexe Eau pour 2020

Monsieur Gilles Tresallet rappelle au conseil municipal l'affectation des résultats de clôture provisoires de l'exercice 2019 suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	130 509,15 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	130 509,15 €
Résultats d'Investissement	418 347,71 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	418 347,71 €

Il expose que les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 laissent apparaître les excédents et déficits suivants :

Résultats de Fonctionnement	130 507,27 €
Résultats d'Investissement	418 347,71 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	548 854,98 €

Pour le budget annexe eau 2020 de La Plagne Tarentaise, monsieur Gilles Tresallet propose d'affecter les 548 854,98 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	130 507,27 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	130 507,27 €
Résultats d'Investissement	418 347,71 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	418 347,71 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 du budget annexe Eau et décide d'affecter les 548 854,98 euros comme énoncé ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

19. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Considérant la nécessité de procéder à une affectation du résultat 2019 sur le budget primitif annexe Assainissement pour 2020.

Monsieur Gilles Tresallet rappelle au conseil municipal l'affectation des résultats de clôture provisoires de l'exercice 2019 suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	16 189,78 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	16 189,78 €
Résultats d'Investissement	729 606,11 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	729 606,11 €

Il expose que les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 laissent apparaître les excédents et déficits suivants :

Résultats de Fonctionnement	16 192,06 €
Résultats d'Investissement	729 606,11 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	745 798,17 €

Pour le budget annexe assainissement 2020 de La Plagne Tarentaise, monsieur Gilles Tresallet propose d'affecter les 745 798,17 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	16 192,06 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	16 192,06 €
Résultats d'Investissement	729 606,11 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	729 606,11 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 du budget annexe Assainissement et décide d'affecter les 745 798,17 euros comme énoncé ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

20. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Considérant la nécessité de procéder à une affectation du résultat 2019 sur le budget primitif annexe Parkings pour 2020.

Madame Patricia Bérard rappelle au conseil municipal l'affectation des résultats de clôture provisoires de l'exercice 2019 suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	146 159,69 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	146 159,69 €
Résultats d'Investissement	40 603,55 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	40 603,55 €

Elle expose que les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 laissent apparaître les excédents et déficits suivants :

Résultats de Fonctionnement	145 583,01 €
Résultats d'Investissement	40 603,55 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	186 186,56 €

Pour le budget annexe parkings 2020 de La Plagne Tarentaise, madame Patricia Bérard propose d'affecter les 186 186,56 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	145 583,01 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	145 583,01 €
Résultats d'Investissement	40 603,55 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	40 603,55 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 du budget annexe Parkings et décide d'affecter les 186 186,56 euros comme énoncé ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

21. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Considérant la nécessité de procéder à une affectation du résultat 2019 sur le budget primitif annexe Cinémas pour 2020.

Madame Patricia Bérard rappelle au conseil municipal l'affectation des résultats de clôture provisoires de l'exercice 2019 suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	47 085,50 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	47 085,50 €
Résultats d'Investissement	10 203,74 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	10 203,74 €

Elle expose que les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 laissent apparaître les excédents et déficits suivants :

Résultats de Fonctionnement	46 741,15 €
Résultats d'Investissement	10 203,74 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	56 944,89 €

Pour le budget annexe cinémas 2020 de La Plagne Tarentaise, madame Patricia Bérard propose d'affecter les 56 944,89 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	46 741,15 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	46 741,15 €
Résultats d'Investissement	10 203,74 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	10 203,74 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 du budget annexe Cinémas et décide d'affecter les 56 944,89 euros comme énoncé ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

22. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Considérant la nécessité de procéder à une affectation du résultat 2019 sur le budget primitif annexe Biens du Revers pour 2020.

Monsieur Michel Courtois rappelle au conseil municipal l'affectation des résultats de clôture provisoires de l'exercice 2019 suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	19 516,48 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	19 516,48 €
Résultats d'Investissement	3 392,01 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	3 392,01 €

Il expose que les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 laissent apparaître les excédents et déficits suivants :

Résultats de Fonctionnement	19 516,48 €
Résultats d'Investissement	3 392,01 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	22 908,49 €

Pour le budget annexe Biens du Revers 2020 de La Plagne Tarentaise, monsieur Michel Courtois propose d'affecter les 22 908,49 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	19 516,48 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	19 516,48 €
Résultats d'Investissement	3 392,01 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	3 392,01 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 du budget annexe Biens du Revers et décide d'affecter les 22 908,49 euros comme énoncé ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

23. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORTS

Considérant la nécessité de procéder à une affectation du résultat 2019 sur le budget primitif pour 2020.

Madame Fabienne Astier rappelle au conseil municipal l'affectation des résultats de clôture provisoires de l'exercice 2019 suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	44 031,00 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	44 031,00 €
Résultats d'Investissement	7 962,48 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	7 962,48 €

Elle expose que les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2019 laissent apparaître les excédents et déficits suivants :

Résultats de Fonctionnement	44 199,75 €
Résultats d'Investissement	7 962,48 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	52 162,23 €

Pour le budget annexe Régie de Transports 2020 de La Plagne Tarentaise, madame Fabienne Astier propose d'affecter les 52 162,23 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	44 199,75 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	44 199,75 €
Résultats d'Investissement	7 962,48 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	7 962,48 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de 2019 du budget annexe Régie de Transport et décide d'affecter les 52 162,23 euros comme énoncé ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

24. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DÉFINITIFS : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que la subvention du budget principal a équilibré la totalité des dépenses du budget lotissement de Montchavin en 2019 et propose ainsi de n'affecter aucun résultat pour le budget annexe 2020 du Lotissement de Montchavin.

Le conseil municipal décide de n'affecter aucun résultat provisoire sur le budget primitif 2020 du Lotissement de Montchavin. (Votants : 29, pour : 29)

25. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL LA PLAGNE TAREN-TAISE 2020

Madame Patricia Bérard informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un réajustement de 314 032,26 euros en fonctionnement et 160 120 euros en investissement, afin de maintenir la sincérité budgétaire, et d'intégrer l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019 pour le budget général de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve ces modifications et inscriptions budgétaires pour le budget général de La Plagne Tarentaise 2020, et vote la Décision Modificative n°1 pour le budget général de La Plagne Tarentaise 2020.

(Votants : 29, pour : 26, contre : 3 Richard Broche, Isabelle Girod-Gedda + pouvoir Maryse Buthod)

26. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU LA PLAGNE TAREN-TAISE 2020

Monsieur Gilles Tresallet informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à 4 001,88 euros de réajustement en fonctionnement, afin de maintenir la sincérité budgétaire, et d'intégrer l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019 pour le budget annexe Eau La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve ces modifications et inscriptions budgétaires pour le budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise 2020, et vote la Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise 2020. (Votants : 29, pour : 27, abstention : 2 Isabelle Girod-Gedda + pouvoir Maryse Buthod)

27. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LA PLAGNE TAREN-TAISE 2020

Monsieur Gilles Tresallet informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à 2,28 euros de réajustement en fonctionnement, afin de maintenir la sincérité budgétaire, et d'intégrer l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019 pour le budget annexe Assainissement La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve ces modifications et inscriptions budgétaires pour le budget annexe Assainissement de La Plagne Tarentaise 2020, et vote la Décision Modificative n°1 pour le budget annexe Assainissement de La Plagne Tarentaise 2020. (Votants : 29, pour : 29)

28. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PARKINGS LA PLAGNE TAREN-TAISE 2020

Madame Patricia Bérard informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à 586,68 euros de réajustement en

fonctionnement afin de maintenir la sincérité budgétaire, et d'intégrer l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019 pour le budget annexe Parkings La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve ces modifications et inscriptions budgétaires pour le budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise 2020, et vote la Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise 2020. (Votants : 29, pour : 29)

29. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE CINÉMAS LA PLAGNE TAREN-TAISE 2020

Madame Patricia Bérard informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à 344,35 euros de réajustement en fonctionnement afin de maintenir la sincérité budgétaire, et d'intégrer l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019 pour le budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve ces modifications et inscriptions budgétaires pour le budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise 2020, et vote la Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise 2020. (Votants : 29, pour : 29)

30. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT LA PLAGNE TAREN-TAISE 2020

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à 168,75 euros de réajustement en fonctionnement afin de maintenir la sincérité budgétaire, et d'intégrer l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019 pour le budget annexe Régie de Transport La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve ces modifications et inscriptions budgétaires pour le budget annexe Régie de Transports de La Plagne Tarentaise 2020, et vote la Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe Régie de Transport de La Plagne Tarentaise 2020. (Votants : 29, pour : 29)

31. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTCHAVIN 2020

Monsieur Daniel Jean Véniat informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à 10 euros de réajustement en fonctionnement afin de procéder à la régularisation des centimes de TVA sur l'exercice 2019.

Le conseil municipal approuve le budget annexe Lotissement de Montchavin de La Plagne Tarentaise 2020, et vote la Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe Lotissement de Montchavin de La Plagne Tarentaise 2020. (Votants : 29, pour : 29)

Administration générale

32. DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR À LA SAEM PLAGNE RÉNOV'

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du dernier conseil municipal pour nommer 4 administrateurs pour la SAEM Plagne Renov' : Jean Luc Boch, Michel Courtois, Evelyne Faggianelli, Isabelle Girod Gedda.

Considérant qu'il est nécessaire de nommer 5 administrateurs et non 4 et que par conséquent la délibération 2020-089 est incomplète, monsieur le maire demande si un conseiller municipal souhaite faire acte de candidature.

Monsieur Richard Broche pose sa candidature.

Le conseil municipal désigne monsieur Richard Broche comme représentant au sein de Plagne Rénov'. (Votants : 29, pour : 29)

33. DÉSIGNATION DES CANDIDATS À LA COMMISSION COMMUNALE LOCALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission se réunit une fois par an et formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.

Il rappelle qu'un appel à candidatures a été lancé au sein de la population.

4 candidatures ont été reçues à ce jour : madame Rachel Montmayeur, messieurs Yvon Broche, Jacques Vibert et Simon Astier.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à valider la présente liste, sous réserve de réception de nouvelles candidatures.

Le conseil municipal propose les candidatures des personnes suivantes au directeur départemental des finances publiques de la Savoie pour siéger au sein de la commission communale locale des impôts directs de la Plagne Tarentaise: madame Rachel Montmayeur, messieurs Simon Astier, Yvon Broche et Jacques Vibert. (Votants : 29, pour : 29)

34. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION - RÉGIE DE TRANSPORTS PUBLICS

Après avoir rappelé la création de la régie de transports publics de La Plagne Tarentaise le 11 juin 2018, madame Fabienne Astier explique qu'il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour représenter les élus au sein du conseil d'exploitation.

Elle ajoute qu'un appel à candidatures a été lancé sur la commune pour désigner des membres n'appartenant pas au conseil municipal.

Concernant les élus, il est proposé de désigner les candidats suivants :

Madame Fabienne Astier, messieurs Michel Courtois et Richard Broche, membres titulaires.

Mesdames Isabelle Gentil, Christelle Cressend et Christiane Charrière, membres suppléants.

Concernant les membres extérieurs, 3 candidatures ont été reçues à ce jour : madame Alicia Broche, monsieur Grégory Villien et monsieur Cédric Ougier.

Le conseil municipal propose de désigner au conseil d'exploitation de la régie de transports publics au titre des personnes représentant la commune :

Madame Fabienne Astier, messieurs Michel Courtois et Richard Broche, membres titulaires.

Mesdames Isabelle Gentil, Christelle Cressend et Christiane Charrière, membres suppléants.

Et au titre de membres extérieurs : madame Alicia Broche, monsieur Grégory Villien et monsieur Cédric Ougier. (Votants : 29, pour : 29)

35. APPROBATION CIRCUIT ET TARIFICATION LIAISON LE «BUS VALLÉE STATION» PAR LA RÉGIE DE TRANSPORT

Madame Fabienne Astier indique que la commission «régie de transport» de la Plagne Tarentaise a validé la proposition du renouvellement de la liaison appelée « Le Bus Vallée - Station » entre La Plagne Centre et la vallée (territoire de La Plagne Tarentaise) avec pour terminus La Base de Loisirs de Versants d'Aime.

Ce service sera destiné :

- A la clientèle station qui souhaite emprunter les pistes VTT pour descendre en vallée et ainsi pouvoir bénéficier en retour d'un bus avec remorque vélo.
- A la clientèle vallée qui souhaite emprunter les pistes VTT ou accéder au bike park en station et ainsi pouvoir bénéficier de monter en bus avec remorque vélo.
- Toute personne souhaitant découvrir la base de loisirs, la vallée ou la station.
- Aux participants du sentier « Mines de montagne Altitude », de profiter de la visite organisée par le service patrimoine de La Plagne Tarentaise, de descendre à pied et de remonter en bus.

La navette sera équipée d'une remorque pouvant accueillir 16 vélos. Elle fonctionnera du 06 juillet au 28 août du lundi au vendredi.

Madame Fabienne Astier propose de fixer les tarifs suivants :

Aller/retour (dans la même journée) :

- La Plagne / Vallée / La Plagne ou Vallée / La Plagne / Vallée : 7 €

Aller simple :

- La Plagne / Vallée ou Vallée / la Plagne ou La Roche / La Plagne ou La Plagne / La Roche : 4 €

Les utilisateurs de ce service pourront régler leur trajet par CB, espèce ou Plagne Access auprès du conducteur.

Abonnement

- Saison : 50.00 euros

Tarif Groupe : Réservation obligatoire 48 heures avant (à partir de 5 personnes)

- Aller simple : La Plagne / Vallée ou Vallée / la Plagne ou La Roche / La Plagne ou La Plagne / La Roche : 2 €

- Aller/retour : La Plagne / Vallée / La Plagne ou Vallée / La Plagne / Vallée : 3.50 €

Elle présente également les horaires et indique qu'ils sont disponibles dans tous les points infos, sur le site de La Plagne Tarentaise, et sur l'appli MOV'IN Plagne en temps réel.

Monsieur Richard Broche demande quelle est la raison pour laquelle cette navette ne fonctionne que du lundi au vendredi.

Madame Fabienne Astier explique que les touristes arrivant le week-end, aucun besoin n'a été recensé ces jours-là.

Monsieur Richard Broche suggère la possibilité que les locaux soient intéressés. Madame Patricia Bérard alerte sur le fait qu'en cas de fonctionnement le week-end, un chauffeur supplémentaire devra être embauché.

Le conseil municipal approuve le circuit liaison station - vallée et fixe la tarification comme ci-dessus énoncée. (Votants : 29, pour : 29)

DERNIERE MINUTE : LES ELUS ONT SOUHAITE PRATIQUER LA GRATUITE SUR L'ENSEMBLE DES CIRCUITS DE LA REGIE DE TRANSPORT DONT LE CIRCUIT «BUS VALLEE STATION».

36. APPROBATION CIRCUIT ET TARIFICATION LIAISON ALLER/RETOUR LES COCHES/BASE DE LOISIRS PAR LA RÉGIE DE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR LA NAVETTE EN PLACE

Madame Fabienne Astier indique que la commission «régie de transport» de la Plagne Tarentaise a validé la proposition de la mise en place de 2 rotations depuis Les Coches à destination de la base de loisirs des Versants d'Aime.

Ce service sera effectué par la navette en place sur la station.

Les arrêts suivants sont proposés :

Les Coches - Montchavin - Montorlin - Grand Bochet
-Les Granges de Bellentre - Bellentre (arrêt scolaire au bord de la RN)- Base de loisirs de Gothard

Madame Fabienne Astier propose de fixer les tarifs comme suit :

Aller/retour (dans la même journée) :

• Les Coches + arrêts intermédiaires / Vallée / arrêt intermédiaire + Les Coches ou Vallée / arrêts intermédiaire + Les Coches / Vallée : 7 €

Aller simple :

• Les Coches + arrêts intermédiaires / Vallée ou Vallée / arrêts intermédiaires + les Coches : 4 €

Les utilisateurs de ce service pourront régler leur trajet par CB, espèce ou Plagne Access auprès du conducteur.

Abonnement :

• Saison : 50.00 euros

Tarif groupe : Sur réservation 48 Heures avant (à partir de 5 personnes)

•Aller simple : Les Coches + arrêt intermédiaires / Vallée ou Vallée / arrêts intermédiaires + les Coches : 2 €

• Aller / retour Les Coches + arrêts intermédiaires / Vallée / arrêts intermédiaires + Les Coches ou Vallée / arrêts intermédiaires + Les Coches / Vallée : 3.5 €

Elle présente également les horaires et indique qu'ils sont disponibles dans tous les points infos, sur le site de La Plagne Tarentaise, et sur l'appli MOV'IN Plagne en temps réel.

La navette sera équipée d'un porte-vélo pouvant accueillir 8 vélos. Elle fonctionnera du 06 juillet au 28 août du lundi au vendredi.

Madame Fabienne Astier explique que les deux bus de Montchavin et de La Plagne se rejoignent au plan d'eau deux fois par jour pour que les usagers puissent utiliser les deux circuits s'ils le souhaitent.

Suite à l'interrogation de madame Isabelle Girod Gedda, il est prévu que le tarif soit de 7 euros à chaque changement de circuit.

Madame Isabelle Girod Gedda indique que l'idée de cette navette est très bonne. En revanche, elle trouve dommage que la navette ne passe pas par Bonconseil.

Dans ce cas, madame Evelyne Faggianelli répond que le circuit devrait passer par Landry et que les navettes de la régie de transport n'ont pas le droit de sortir du territoire.

Madame Isabelle Girod Gedda pose la question de madame Maryse Buthod concernant le coût de la mise en place de cette navette.

Madame Fabienne Astier répond qu'elle n'a pas les informations en sa possession mais qu'elle le fera passer aux élus dès que possible. *Suite à cette interrogation, madame Fabienne Astier a envoyé un email indiquant que le coût de la navette Montchavin Les Coches/base de loisirs est de 24 euros par jour (Gasoil uniquement) et qu'il n'y a pas de coût supplémentaire en masse salariale.*

Le conseil municipal approuve le circuit liaison Les Coches/base de loisirs et fixe la tarification comme ci-dessus énoncée. (Votants : 29, pour : 29)

DERNIERE MINUTE : LES ELUS ONT SOUHAITE PRATIQUER LA GRATUITE SUR L'ENSEMBLE DES CIRCUITS DE LA REGIE DE TRANSPORT DONT LE CIRCUIT «BUS LES COCHES/BASE DE LOISIRS».

37. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LA RÉGIE DE TRANSPORTS ET LA SAP POUR DES SERVICES DE REMPLACEMENT DURANT LA SAISON D'ÉTÉ

Madame Fabienne Astier explique que la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) a sollicité la régie de transports pour assurer des services de remplacement des téléportés inter-stations durant la saison d'hiver 2019/2020, en complément du contrat qu'ils ont souscrit avec Transdev.

Afin de poursuivre dans cette collaboration une convention doit être signée pour l'été 2020.

Ces services seront refacturés intégralement à la SAP suivant la grille tarifaire existante. La refacturation s'opère mensuellement sur la base d'un état des dépenses présenté par la commune et visé par la présidente de la régie de transports.

La SAP doit contacter par radio la régie de transport dans le cadre des remplacements. Il est précisé que ces appels seront enregistrés et peuvent être fournis comme preuve des demandes.

Au vu de ces demandes, madame Fabienne Astier demande au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer une convention permettant de répondre aux besoins ponctuels de la SAP.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire ou madame la présidente de la régie de transport à signer une convention avec la SAP pour des services de remplacement durant la saison estivale. (Votants : 29, pour : 29)

38. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION - RÉGIE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le conseil municipal a délibéré le 02 juin 2020 pour élire le directeur et les membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement, ainsi que pour élire les membres de la commission eau et assainissement.

Considérant que les membres sont différents dans les deux instances et afin d'éviter la multiplication des réunions pour traiter les dossiers relatifs à l'eau et l'assainissement, monsieur Gilles Tresallet suggère d'intégrer les membres de la commission eau et assainissement au conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement.

Monsieur Gilles Tresallet propose ainsi les élus suivants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Membres titulaires : MM. Gilles Tresallet, Henri Beltrami, Bernard Hanrard et Jean-Louis Silvestre

Membres suppléants : MM. Daniel-Jean Véniat, Pierre Ougier, Christian Vibert et Guy Pellicier.

Monsieur Gilles Tresallet présente également les candidatures reçues au titre des membres extérieurs :

Valezan : monsieur Bernard Usannaz

Bellentre : monsieur Roland Richermoz

Macot : monsieur Max Carquex

La Côte d'Aime : monsieur Philippe Silvestre.

Le conseil municipal décide de désigner au conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement les personnes énoncées ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

39. RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Madame Christiane Charrière explique que la commune de La Plagne Tarentaise regroupe 6 sites périscolaires. A ce jour, les tarifs pour ces accueils varient d'un site à l'autre en fonction de ceux pratiqués avant la fusion des communes déléguées.

Madame Christiane Charrière propose ainsi de procéder à une harmonisation des tarifs afin que la participation familiale soit équitable pour tous les citoyens, dans la mesure où le service apporté est identique.

Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur péri et extrascolaire afin d'harmoniser les différents accueils de la collectivité et fixe les tarifs comme suit :

1 euro pour le matin, 2 euros pour le soir, et 0,50 euros pour l'accueil entre 11h30 et 12h.

(Votants : 29, pour : 29)

40. CONVENTION DE SUIVI MÉDICAL

Madame Christiane Charrière rappelle qu'il convient à la collectivité de passer une convention médicale avec un médecin référent pour les différents accueils de jeunes enfants et enfants sur la commune de La Plagne Tarentaise (Crèche, halte-garderie et services péri et extrascolaires).

Madame Christiane Charrière présente les missions du médecin référent :

- assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel des établissements,
- veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- Organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence,
- Réalise les visites d'admission des bébés de moins de 4 mois ainsi que des enfants porteurs d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique afin d'élaborer un Projet d'Accueil Individualisé.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de suivi médical avec le médecin référent.

(Votants : 29, pour : 29)

41. CONVENTION AVEC L'HÔTEL MMV LES DEUX DOMAINES POUR LA RÉSERVATION DE PLACE À LA HALTE-GARDERIE DE BELLE PLAGNE POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

Suite à la création de la halte-garderie «Flocons et Petits pas» à Belle Plagne en décembre 2019, madame Christiane Charrière explique que l'hôtel MMV «Les 2 Domaines» souhaite réserver deux places/semaine pour ses clients durant la saison hivernale.

Madame Christiane Charrière propose les tarifs suivants pour ces deux places :

- 6 euros par heure, soit 42 euros/par jour et par enfant. Cet engagement doit être validé par une convention et le contrat est dû pour la totalité de la période même si les places ne sont pas toujours pourvues.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec l'hôtel MMV les Deux Domaines pour la réservation de place à la halte-garderie de Belle Plagne pour la saison hivernale 2020-2021. (Votants : 29, pour : 29)

42. PÉRENNITÉ DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Suite à la recrudescence de cambriolages, d'incivilités et de dégradations de bien public ou privé qui a touché la collectivité ces dernières années, madame Fabienne Astier rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise, en partenariat avec le Ministère de l'intérieur a mis en place un dispositif de Participation Citoyenne qui associe les habitants, les forces de l'ordre et la police municipale à la protection de leur environnement.

Il est donc proposé de désigner un ou plusieurs référents afin de maintenir la pérennité de ces dispositifs.

Le conseil municipal décide de maintenir le dispositif de participation citoyenne et charge madame Fabienne Astier de poursuivre et suivre ce dispositif. (Votants : 29, pour : 29)

43. REPRISE DE LA COMPÉTENCE PROMOTION DU TOURISME DONT LA CRÉATION DE L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur le maire rappelle que la compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, relève, depuis la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique, dite loi NOTRe, des compétences obligatoires des intercommunalités.

Cependant, des exceptions ont été prévues pour les stations de tourisme dont relève la commune de la Plagne Tarentaise. Monsieur le maire indique qu'une première délibération à ce sujet a été adoptée en février dernier pour demander au conseil communautaire de renoncer à cette compétence. Lors de sa réunion du 26 janvier 2020, le conseil communautaire de la communauté de communes des Versants d'Aime a renoncé à l'exercice de cette compétence et à son retour auprès des communes. Madame Isabelle Girod-Gedda demande si cette délibération remet en cause le transfert de la compétence promotion du tourisme au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. Monsieur le maire répond par la négative et précise que cette délibération est une simple formalité administrative.

Le conseil municipal décide de faire état de l'avis favorable de la communauté de communes à la reprise par la commune, de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » au niveau communal et d'acter la reprise de compétences au niveau communal et de procéder à tous les actes budgétaires et comptables afférents. (Votants: 29, pour : 29)

Ressources humaines

44. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE MUTATION AVEC LA COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe qu'un agent de la commune vient d'être muté à la mairie de Bourg Saint Maurice à compter du 1er mai 2020. Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que cet agent avait des congés épargnés dans un Compte Epargne Temps (CET) et qu'il convient de fixer les modalités financières du transfert de ces jours.

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente la convention à signer avec la mairie de Bourg Saint Maurice fixant les modalités financières de ce transfert.

Le conseil municipal approuve le projet de convention transfert de droit à congés dans le cadre d'une mutation vers la commune de Bourg Saint Maurice, tel que présenté. (Votants : 29, pour : 29)

45. RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans ou sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'un jeune a fait acte de candidature au sein du service de l'eau afin de préparer un BTSA Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU) sur une période de deux ans à partir du mois de septembre 2020, selon un planning d'alternance école/entreprise bien défini.

Le conseil municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage dès septembre 2020 pour le service de l'eau et autorise monsieur le maire à signer ce contrat. (Votants : 29, pour : 29)

46. CRÉATION DE 9 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES À TEMPS COMPLET EN CDD

Monsieur Henri Beltrami rappelle que, compte tenu du contexte de crise actuelle, la nécessité d'assurer la continuité du service public des activités essentielles au fonctionnement de la collectivité, peut conduire exceptionnellement à procéder en urgence et dans la mesure où il s'agit d'emplois non permanents, au recrutement d'agents en cdd et à prendre dans un second temps la délibération requise.

A ce titre, monsieur Henri Beltrami propose de régulariser les emplois suivants :

- 9 postes d'adjoints techniques à temps complet 35/35e aux dates suivantes :
- 2 adjoints techniques du 4 mai au 27 novembre 2020
- 1 adjoint technique du 4 mai au 30 septembre 2020
- 2 adjoints techniques du 4 mai au 30 septembre 2020
- 2 adjoints techniques du 1 juillet au 28 août 2020
- 2 adjoints techniques du 1 juin au 28 août 2020

Le conseil municipal décide la création des postes énumérés ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

47. CRÉATION DE 2 POSTES D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE ET ASSISTANTS TEMPORAIRES À TEMPS COMPLET

Madame Fabienne Astier rappelle que, compte tenu du contexte de crise actuelle, la nécessité d'assurer la continuité du service public des activités essentielles au fonctionnement de la collectivité, peut conduire exceptionnellement à procéder en urgence et dans la mesure où il s'agit d'emplois non permanents, au recrutement d'agents en cdd et à prendre dans un second temps la délibération requise.

A ce titre, madame Fabienne Astier propose de régulariser l'emploi suivant :

- 1 poste d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet en CDD, du 1er juillet au 31 août 2020.

En outre, madame Fabienne Astier propose également

l'ouverture d'un nouveau poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique permanent à temps complet suite au décès soudain d'un agent du service de la police municipale.

Le conseil municipal décide la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

48. CRÉATION DE 6 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION POUR SURCROÏT D'ACTIVITÉ POUR LA SAISON D'ÉTÉ - SERVICE SOCIAL

Madame Christiane Charrière rappelle que, compte tenu du contexte de crise actuelle, la nécessité d'assurer la continuité du service public des activités essentielles au fonctionnement de la collectivité, peut conduire exceptionnellement à procéder en urgence et dans la mesure où il s'agit d'emplois non permanents, au recrutement d'agents en cdd et à prendre dans un second temps la délibération requise.

A ce titre, madame Christiane Charrière propose de régulariser les postes suivants dont les agents ont été recrutés pour faire face au surcroît d'activité estivale de la crèche et du centre de loisirs :

- 6 postes d'adjoints d'animation à temps complet en contrat à durée déterminée :

1 poste pour la période du 06/07/2020 au 28/08/2020

1 poste pour la période du 13/07/2020 au 21/08/2020

1 poste pour la période du 18/07/2020 au 21/08/2020

2 postes pour la période du 20/07/2020 au 21/08/2020

1 poste pour la période du 03/07/2020 au 21/08/2020

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

49. CRÉATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE EN CDD POUR SURCROÏT D'ACTIVITÉ POUR LA SAISON D'ÉTÉ - SERVICE SOCIAL

Considérant la nécessité de recruter comme chaque année des agents en Contrat à Durée Déterminée pour renforcer les effectifs de la crèche en période estivale et afin de faire face au surcroît d'activité, madame Christiane Charrière propose la création de :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet, du 06 juillet au 28 août 2020.

Le conseil municipal décide de la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

50. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION EN CDD POUR SURCROÏT D'ACTIVITÉ POUR LA SAISON D'ÉTÉ - SERVICE CINÉMA

Considérant la nécessité de recruter comme chaque saison un agent en Contrat à Durée Déterminée pour le cinéma de La Plagne Montchavin, madame Nathalie Benoit propose la création de :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet 35/35ème du 1er juillet au 31 août 2020.

Le conseil municipal décide la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

51. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS « CHAUFFEURS » – RÉGIE TRANSPORTS PUBLICS – ÉTÉ 2020

Madame Fabienne Astier rappelle que, compte tenu du contexte de crise actuelle, la nécessité d'assurer la continuité du service public des activités essentielles au fonctionnement de la collectivité, peut conduire exceptionnellement à procéder en urgence et dans la mesure où il s'agit d'emplois non permanents, au recrutement d'agents en cdd et à prendre dans un second temps la délibération requise.

A ce titre, madame Fabienne Astier propose de régulariser les emplois suivants dont les agents ont été recrutés pour la saison estivale :

- 7 agents saisonniers « chauffeurs » - durée hebdomadaire de travail : 35 heures (Temps complet) pour la période du 27 juin au 29 août 2020 inclus.

Le conseil municipal décide de la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

52. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT DU PATRIMOINE À TEMPS COMPLET

Madame Evelyne Faggianelli propose de créer un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 08 juillet 2020 pour la médiathèque afin d'étendre et de développer la politique culturelle et patrimoniale en lien avec le tourisme sur le territoire de la collectivité.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à partir du 08 juillet 2020. (Votants : 29, pour : 29)

53. CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET – SERVICE SOCIAL

Considérant la nouvelle organisation des services cantine, périscolaires et centre de loisirs, madame Christiane Charrière propose de créer deux postes d'adjoints d'animation à temps non complet et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps complet comme suit :

Création de 2 postes permanents d'adjoints d'animation à temps non complet :

- 1 poste à 19.73/35e heures hebdomadaires annualisées à compter du 15 juillet 2020,
- 1 poste à 15.92/35e heures hebdomadaires annualisées à compter du 08 juillet 2020,
- suppression, à compter de cette même date de 1 poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet.

Le conseil municipal approuve la création et la suppression des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

54. MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Le service de police municipale s'est

particulièrement distingué dans le cadre de sa participation active aux mesures de prévention et d'assistance à la population.

Madame Fabienne Astier propose ainsi d'octroyer aux agents du service de la police municipale une prime exceptionnelle d'un montant de 1000 euros, pondéré en fonction du temps de présence et de la durée des missions liées à la crise COVID-19. Elle précise que cette prime sera versée en une seule fois sur la paie du mois de juillet 2020.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

55. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Considérant la modification de l'organisation des différents temps périscolaires, madame Christiane Charrière explique qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'Atsem principal de 2e classe.

Elle propose de le modifier comme suit :

- modification du temps de travail de l'emploi d'Atsem principal de 2e classe à hauteur de 29,04 heures annualisées à compter du 08 juillet 2020.

Le conseil municipal décide la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

56. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Considérant la modification de l'organisation des différents temps périscolaires, madame Christiane Charrière explique qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'Atsem principal de 1ère classe.

Elle propose de le modifier comme suit :

- modification du temps de travail de l'emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet annualisé – actuellement à 31.52 heures annualisées par semaine à hauteur de 32.60 heures hebdomadaires annualisées à compter du 31 août 2020.

Le conseil municipal décide la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

57. CRÉATION DE 3 POSTES D'ATSEM POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN CDD – SERVICE SOCIAL

Madame Christiane Charrière explique que des postes permanents d'ATSEM ne peuvent pas être ouverts compte tenu du nombre très fluctuant d'enfants inscrits sur les écoles.

Elle propose ainsi de recruter trois ATSEM en qualité d'agent non titulaire comme suit :

- 1 poste non permanent au grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet 35 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021,
- 1 poste non permanent au grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 25.63/35ème heures hebdomadaires, temps de travail annualisé, pour la période du 31 août 2020 au 02 juillet 2021,

- 1 poste non permanent au grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 22.80/35ème heures hebdomadaires, temps de travail annualisé, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.
Le conseil municipal décide la création des trois postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

58. CRÉATION DE 5 POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION EN CDD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 - SERVICE SOCIAL

Madame Christiane Charrière explique que compte tenu des effectifs inscrits et fluctuants, l'organisation du service de restauration scolaire et périscolaire oblige à proposer une modification de postes comme suit :

- 1 poste 22/35ème heures hebdomadaires annualisées du 16 septembre 2020 au 15 septembre 2021.
- 1 poste 18.75/35ème heures hebdomadaires annualisées du 28 août 2020 au 27 août 2021.
- 2 postes 7.53/35ème heures hebdomadaires annualisées du 31 août 2020 au 02 juillet 2021, 2h par jour, 4 jours par semaine scolaires, portant le temps de travail du contrat à 288h.
- 1 poste 11.29/35ème heures hebdomadaires annualisées du 31 août 2020 au 02 juillet 2021 portant le temps de travail du contrat à 432h.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé au directeur général des services de simplifier dans la mesure du possible et tout en respectant le cadre légal, les délibérations concernant les Ressources Humaines. En effet, tous ces postes en contrat à durée déterminée sont identiques d'une année sur l'autre sans accroissement des effectifs.

Marchés-publics/Travaux

59. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES « TRAITEMENT, IMPRESSION ET LIVRAISON DE TITRES-RESTAURANT »

Suite à l'appel d'offres lancé pour le renouvellement du marché «Traitement, impression et livraison de titres-restaurant», monsieur Henri Beltrami indique que 3 entreprises ont répondu à l'ensemble des lots.

Il présente le classement établi par la commission d'appel d'offres :

- 1er : Natixis Inter Titres - Note : 20/20
- 2e: UP - Note: 18/20
- 3e Endered France - Note: 18/20

Le conseil municipal approuve les décisions de la commission d'appel d'offres et attribue l'appel d'offres à la société Natixis Inter Titres. (Votants : 29, pour : 29)

60. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA SCI NEIGE ET SOLEIL

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs

marchés publics.

Une convention constitutive est établie, signée par chacun des membres du groupement, afin de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci et de désigner un des membres comme coordinateur du groupement, lequel est chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants. Chaque membre du groupement signe ensuite avec le ou les cocontractants un marché à hauteur de ses besoins propres.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que la commune de La Plagne Tarentaise et la SCI Neige et Soleil se sont rapprochées pour créer un groupement de commande pour les prestations de réalisation d'un chemin piéton et d'un accès skieur entre l'espace Paradisio et la résidence Neige et Soleil à Montchavin. La Commune de La Plagne Tarentaise est pressentie pour assurer le rôle de Coordonnateur du groupement.

Il propose également de désigner le représentant de la commune de La Plagne Tarentaise au sein de la CAO de cette dernière pour siéger au sein de la Commission ad'hoc du groupement. Monsieur Jean Luc Boch président de la CAO de La Commune de La Plagne Tarentaise aurait dû assurer la présidence de cette Commission mais étant donné que l'entreprise Boch et Frères est partie prenante dans le litige qui se résout à l'amiable avec la SCI Neige et Soleil, il charge monsieur Daniel-Jean Véniat de le représenter au sein de cette commission et propose monsieur Henri Beltrami comme membre de cette commission.

Suite à l'interrogation de monsieur Gilles Tresallet, monsieur le maire explique qu'un éboulement a eu lieu en profondeur au-dessus du centre aqua-ludique. Cet éboulement a conduit à un litige entre les deux parties (SCI Neige et Soleil et la commune). Suite à cela, un accord a été trouvé entre les deux parties pour engager des travaux.

Bien que ce fait ait eu lieu avant son élection en 2014, monsieur le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la SCI Neige et Soleil pour les prestations de réalisation d'un chemin piéton et d'un accès skieur entre l'espace Paradisio et la résidence Neige et Soleil à Montchavin et prend acte que monsieur Daniel- Jean Véniat assure la présidence de la commission ad'hoc et que monsieur Henri Beltrami en sera membre. (Votants : 28, pour : 28)

Monsieur le maire réintègre la séance.

61. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DÉSIGNATION D'UN 3ÈME MÉDIATEUR DANS LE CADRE DU LITIGE OPPOSANT LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ ACTION DÉVELOPPEMENT LOISIR (ESPACE RÉCRÉA)

Monsieur le maire explique que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Il précise qu'une convention constitutive est établie, signée par chacun des membres du groupement, afin de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci et de désigner un des membres comme coordonnateur du groupement, lequel est chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants.

Il précise également que chaque membre du groupement signe ensuite avec le ou les cocontractants un marché à hauteur de ses besoins propres.

Monsieur le maire rappelle le contexte du litige opposant la commune à la société Action Développement Loisir (Espace Récréa). Il indique que cette société gère les deux centres aqua ludiques de la commune (La Plagne Montchavin et la Plagne Bellecôte).

Le litige porte sur le site de La Plagne Bellecôte.

En date du 2 décembre 2013, un contrat de délégation de service public a été signé entre le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) et la société Action Développement Loisir (Espace Récréa) pour l'exploitation d'une piscine située à Plagne Bellecôte sur la commune de la Plagne Tarentaise.

Ce contrat a ensuite été transféré le 1er janvier 2017 à la commune nouvelle de la Plagne Tarentaise qui en est désormais le délégant.

La rémunération du délégataire s'appuie sur 2 types de recettes :

- les recettes d'entrées et d'abonnements,
- des recettes d'accès à la piscine versées par les copropriétaires et multipropriétaires d'appartements situés dans le secteur de Plagne Bellecôte.

Le contrat prévoit en outre la possibilité pour le délégant d'indemniser le délégataire dans l'hypothèse où celui-ci aurait à prendre à sa charge des investissements particuliers.

La société Action Développement Loisir (Espace Récréa) rencontre depuis le début de ce contrat des difficultés pour recouvrer les recettes liées aux copropriétaires et multipropriétaires de Plagne Bellecôte. En effet, lors des ventes d'appartements, il n'est pas rare que les offices notariaux omettent de signaler cette charge dans les actes. De plus, la société Action Développement Loisir (Espace Récréa) estime ne pas disposer d'une liste à jour des personnes concernées, dans la mesure où les syndicats de copropriété ne collaborent pas pleinement dans ce domaine.

Le manque à gagner annuel pour la société est estimé par ses soins à un peu plus de 100 000 euros de recettes annuelles avec un arriéré de plus de 300 000 euros. La collectivité considère quant à elle que le délégataire ne justifie pas à ce jour avoir engagé les diligences nécessaires pour recouvrer les sommes dues.

C'est pourquoi la société a sollicité le délégant pour appliquer les dispositions de l'article 27 du contrat de délégation de service public prévoyant l'instauration d'une commission de 3 membres chargée de trouver un consensus. Par délibération du conseil municipal, le médiateur de la commune de la Plagne Tarentaise a été désigné. Celui de la société Action Développement Loisir (Espace Récréa) est également en cours de désignation.

Les deux parties se sont rencontrées et ont convenu de choisir comme troisième membre une société de conseil dotée d'une expertise juridique en droit public, ainsi que d'une solide connaissance des enjeux financiers de ce type de contrat et de connaissances en matière de droit immobilier. Il est convenu par les parties que la rémunération du troisième médiateur sera assurée par moitié par chacune des parties au contrat de délégation.

Il propose également de désigner le représentant de la commune de La Plagne Tarentaise au sein de la CAO de cette dernière pour siéger au sein de la Commission ad'hoc du groupement. Monsieur Jean Luc BOCH président de la CAO de La commune de La Plagne Tarentaise assurera la présidence de cette Commission.

Monsieur Richard Broche estime que la société connaissait les risques en se portant candidate pour la délégation et la collectivité ne doit pas intervenir.

Monsieur le maire est d'accord sur le fait mais rappelle que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne a malheureusement créé un précédent en leur apportant

un soutien financier.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société Action Développement Loisirs (Espace Récréa) pour la désignation d'un 3ème médiateur dans le cadre du litige opposant la commune à la Société Récréa. Il prend acte que monsieur Jean Luc Boch assurera la Présidence de la Commission ad'hoc et que monsieur Romain Rochet en sera membre. (Votants : 29, pour : 29)

62. APPROBATION DU PRINCIPE DE CONFIER LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINÉMA DES STATIONS À UN DÉLÉGATAIRE DANS LE CADRE D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Madame Nathalie Benoit demande au conseil municipal de donner son accord de principe sur le fait de confier la gestion et l'exploitation des salles de cinéma des stations à un délégataire dans le cadre d'une concession de service public.

Elle présente le rapport préparatoire et indique que le Comité Technique, lors de sa réunion du 23 juin 2020, a donné un avis favorable à ce mode de gestion.

Monsieur le maire indique qu'il est important de trouver des solutions pour re-dynamiser la fréquentation des cinémas de la collectivité.

Madame Michelle Villien souligne le fait que le retour navette n'est pas adapté à la sortie de la dernière séance au cinéma de La Plagne Montchavin pendant la saison estivale, et cela bloque les personnes logeant sur La Plagne Les Coches. Elle propose que les horaires soient décalés et que la navette commence à circuler plus tard le matin.

Madame Fabienne Astier prend note de ces remarques.

Madame Isabelle Girod-Gedda met en évidence les avancées technologiques du cinéma ces dernières années. Elle se demande comment la commune va pouvoir adapter ses salles pour répondre aux attentes de la clientèle, et surtout quelles répercussions financières cela va avoir sur la collectivité.

Monsieur le maire remercie madame Isabelle Girod Gedda pour sa question pertinente. Il entend bien que les gens consomment le cinéma différemment et que la collectivité va devoir s'adapter. Même s'il y a une délégation publique, l'investissement à prévoir sera financé par la collectivité puisqu'elle est propriétaire de la salle. Monsieur le maire rappelle que la salle de cinéma de Plagne Centre a déjà été modernisée, il ne resterait que la salle de La Plagne Montchavin. Si cela devait se faire, ce sujet serait de toutes manières débattu en conseil municipal.

Monsieur Benoit Valentin ajoute que le futur délégataire va devoir réfléchir sur un projet innovant et attractif pour les salles et ensuite le proposer au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le fait de confier la gestion et l'exploitation des salles de cinéma des stations à un délégataire dans le cadre d'une Concession de Service Public. (Votants : 29, pour : 29)

63. APPROBATION DU PRINCIPE DE CONFIER LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES SALLES POLYVALENTES DES STATIONS À UN DÉLÉGATAIRE DANS LE CADRE D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Michel Courtois demande au conseil municipal de donner son accord de principe sur le fait de confier la gestion et l'exploitation des salles polyvalentes des stations à un délégataire dans le cadre d'une Concession de Service Public.

Monsieur Michel Courtois présente le rapport préparatoire et indique que le Comité Technique, lors de sa réunion du 23 juin 2020, a donné un avis favorable à ce mode de gestion.

Monsieur Richard Broche demande que la collectivité reste vigilante sur cette gestion car selon lui la structure la mieux placée est l'office du tourisme.

Monsieur le maire comprend bien mais rappelle que la collectivité est dans l'obligation de lancer un appel à candidatures.

Le conseil municipal approuve le fait de confier la gestion et l'exploitation des salles polyvalentes des stations à un délégataire dans le cadre d'une Concession de Service Public. (Votants : 29, pour : 29)

64. INSCRIPTION DES PARCOURS DE VAE DE TARENTEISE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAVOIE

Monsieur Bernard Hanrard informe le conseil municipal que La Tarentaise se dote d'une nouvelle offre de découverte des patrimoines naturels et culturels en vélo à assistance électrique. L'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise coordonne le projet à l'échelle Tarentaise, tandis que les communautés de communes facilitent la mise en œuvre en étant signataires du groupement de commande réalisé pour ce projet. Les communes ont quant à elles, la responsabilité d'assurer le suivi des sentiers et équipements installés, leur entretien et le maintien des itinéraires dans le temps.

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit le projet de loi Sport et Société.

Ce plan a vocation à intégrer les espaces, sites et itinéraires touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de manière durable et concertée. A terme, le PDESI 73 a pour ambition d'être la vitrine des activités outdoor en Savoie.

Monsieur Bernard Hanrard indique que la démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès en 3 volets :

- Qualification des infrastructures et services sur site
- Pérennisation de la pratique et des parcours (maîtrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...)
- Mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation)

Dans cette perspective, monsieur Bernard Hanrard propose d'inscrire les parcours suivants au PDESI 73 :

- Boucle patrimoine (en lien avec Aime-La-Plagne et la CCHT- communauté de communes de Haute Tarentaise)
- Deux-Nants (en lien avec Aime-La-Plagne)

- Voie verte et villages (en lien avec Aime-La-Plagne, Landry et la CCHT)

Monsieur Michel Courtois demande où les gens peuvent se procurer les plans des parcours.

Monsieur Bernard Hanrard indique que cela ne devrait pas tarder à être distribué dans les offices du tourisme.

Le conseil municipal approuve le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours des VAE Tarentaise, cités ci-dessus pour la partie située sur la commune de La Plagne Tarentaise et s'engage à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires et à garantir la qualité des équipements dans le temps en faisant l'entretien des sentiers et le suivi du balisage (poteaux, colliers, balises...). (Votants : 29, pour : 29)

65. RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Monsieur Pierre Ougier explique qu'il a été constaté que la commune n'était pas informée lors de coupes de bois sur des parcelles privées et bien souvent ces coupes endommageaient les chemins, voiries communales et ouvrages publics.

Afin de gérer au mieux ces travaux, tant dans le nettoyage des abords que des voiries, monsieur Pierre Ougier propose dorénavant de demander aux propriétaires ou exploitants de déclarer avant toute intervention les dits travaux.

Afin de traiter de façon équitable l'ensemble des occupants du domaine public, monsieur Pierre Ougier indique, au même titre qu'une entreprise utilisant le domaine public pour installer un échafaudage ou étendre sa terrasse de café, qu'une redevance d'occupation temporaire sera demandée au pétitionnaire.

Cette redevance permettra surtout de limiter dans le temps les dépôts de bois sur les accotements des voiries communales.

Monsieur le maire ajoute que la collectivité ne peut pas interdire une coupe à blanc en dessous de 4 Ha sur une propriété privée. Les services sont en train de travailler avec les services de l'Office National de la Forêt pour trouver des solutions qui pourraient limiter la déforestation de par sentiers de forêt.

Le conseil municipal approuve le fait de contrôler les coupes sur des parcelles privées et de préserver l'état des voiries communales et prend acte que monsieur Pierre Ougier, conseiller délégué à l'Agriculture et la Forêt, sera en charge de contrôler ces autorisations. (Votants : 29, pour : 29)

Urbanisme

66. CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 038 B 1592 À MONSIEUR ET MADAME ROCHET — COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Le pouvoir de monsieur Romain Rochet n'est pas pris en compte.

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que monsieur et madame Jacques Rochet ont sollicité la commune pour acquérir 69 m² de la parcelle communale 038 C n°1592p. Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que la commune a proposé aux acquéreurs le prix de 180 euros/m², toutes

indemnités comprises, pour la cession de 69 m² de la parcelle 038 C n°1592p.

La surface exacte à céder a été déterminée, par l'établissement par un géomètre expert, d'un document d'arpentage à la charge de M. et Mme Rochet.

Il convient également de mettre en perspective le prix avisé par le service des Domaines ; Ce prix n'est jamais pratiqué en fond de vallée. La typologie de la parcelle, totalement encadrée par deux bâtisses, permet uniquement l'élaboration d'un projet contraint.

Le prix proposé correspond donc à la moyenne des prix de vente déjà constatés auparavant sur le secteur.

Monsieur le maire souhaite savoir si la commission urbanisme a analysé et pris en compte les demandes préalables d'achat de cette parcelle.

Monsieur Daniel-Jean Véniat répond que toutes les demandes ont bien été prises en compte et que les personnes concernées ont reçu un courrier de réponse de la collectivité.

Monsieur Richard Broche souhaite revenir sur le fait que ce point n'a pas été validé par le conseil communal de Bellentre comme évoqué lors du dernier conseil municipal mais la commission urbanisme de cette commune déléguée.

Il rappelle que les tarifs de vente d'un terrain sont proposés en commission urbanisme et ensuite validés en conseil municipal.

Ce qui le dérange sur ce point, c'est que la commission urbanisme a acté un tarif avant de demander l'avis de France Domaine. Il souhaiterait que pour les dossiers suivants, l'avis à France Domaine soit demandé en premier lieu, puis discuté au niveau de la commission urbanisme et ensuite proposé au conseil municipal.

Monsieur le maire entend bien les propos de monsieur Richard Broche mais rappelle que les élus s'étaient engagés à ne pas intervenir dans les décisions des conseils communaux historiques.

De plus, monsieur le maire indique que les commissions sont force de proposition et qu'il leur a toujours fait confiance sur les différents dossiers. Le conseil municipal valide ou non les propositions faites par les commissions. En revanche, la commission travaille longuement sur les dossiers. Elle est donc beaucoup plus légitime sur les propositions faites que le conseil municipal qui prend sa décision uniquement sur la finalité du dossier. Monsieur le maire rappelle également que France Domaine donne une estimation et que les collectivités ne sont pas obligées de suivre leur recommandation.

Madame Isabelle Girod Gedda confirme que ce point a été évoqué uniquement en commission urbanisme et non en conseil communal. Elle explique que l'élue en charge du foncier n'a jamais présenté ce dossier car elle pense que la commission attendait l'avis de France Domaine.

Monsieur le maire souhaite que la collectivité avance et que les élus ne reviennent pas systématiquement sur les décisions prises lors du mandat précédent.

Madame Isabelle Girod-Gedda entend bien que maintenant la commission urbanisme de La Plagne Tarentaise fait des propositions au conseil municipal de La Plagne Tarentaise. Monsieur le maire confirme, rappelant qu'il n'y a plus qu'une seule commission.

Le conseil municipal approuve la cession par la Commune, au prix de 180.00€ / m², toutes indemnités comprises, de 69 m² de la parcelle cadastrée 038 C n° 1592p située à Bellentre, au bénéfice de M. et Mme Jacques Rochet. (Votants : 28, pour : 24, contre : 1 Richard Broche, abstention : 3, Isabelle Girod Gedda + pouvoir Maryse Buthod et Robert Astier)

Le pouvoir de monsieur Romain Rochet est à nouveau pris en compte.

67. ENFOUISSEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE: AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que la collectivité a été saisie par la société ENEDIS en vue de l'enfouissement de la ligne HTA à la Lovatière et Côte Droite à Plagne 1800 et qui demande l'institution d'une servitude de passage sur des terrains communaux.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique qu'il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur les parcelles communales cadastrées suivantes avec une indemnité unique de 15 euros :

- section N n° 234-1497-1305-2266 (La Lovatière- Plagne 1800)

- section M n° 1559-1558-1557-2630-2628-2625 (Côte Droite)

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que les canalisations HT ne devront pas être construites à moins de 1.5 m de part et d'autre du réseau des eaux pluviales.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec Enedis dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

68. ENFOUISSEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE: AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Madame Evelyne Faggianelli indique que la collectivité a été saisie par la société ENEDIS en vue de la modification de l'enfouissement des réseaux HTA et BT au Front de Neige de Plagne Centre, ce qui demande l'institution d'une servitude de passage sur des terrains communaux. Madame Evelyne Faggianelli explique qu'il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur les parcelles communales cadastrée suivante avec une indemnité unique de 70 euros :

- section N° 1979 et 1800 (Plagne Centre)

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec Enedis dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

69. ENFOUISSEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE: AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Monsieur Jean-Louis Silvestre indique que la collectivité a été saisie par la société ENEDIS en vue de l'alimentation électrique de la parcelle de M. Didier sise Le Val – La Côte d'Aime et pour ce faire, il convient de demander l'institution d'une servitude de passage sur un terrain communal. Monsieur Jean-Louis Silvestre explique qu'il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée 093 YH n°340 avec une indemnité unique et forfaitaire de 18 euros.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec Enedis dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

70. ENFOUISSEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE: AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que la collectivité a été saisie par la société ENEDIS en vue de l'alimentation électrique par 3 branchements de la parcelle cadastrée 038 AC n° 243 appartenant aux consorts Emprin.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique qu'il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée 038 AC n° 53 avec une indemnité unique et forfaitaire de 15 euros.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec Enedis dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 29, pour : 29)

71. RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU SUR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que le schéma de Cohérence Territoriale de Tarentaise (SCOT) a été approuvé par les élus de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APTV) le 14 décembre 2017. Les services de l'APTV et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont évalué la compatibilité des PLU existants avec le SCOT de Tarentaise. La nécessité de mettre en compatibilité le PLU de la commune déléguée de la Côte d'Aime avec le SCOT oblige à engager la révision générale des 4 PLU et doit permettre l'élaboration d'un PLU unique sur le territoire de la Plagne Tarentaise.

En raison de la révision générale du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne en cours et des élections municipales de mars 2020, la commune de la Plagne Tarentaise a sollicité un délai auprès des services de l'Etat pour prescrire le PLU sur le territoire de la Plagne Tarentaise.

Par courrier du 8 avril 2019, l'Etat accorde un délai mais sollicite un engagement formel de la collectivité sur la prescription du PLU sur le territoire de la Plagne Tarentaise immédiatement après les élections municipales en mars-avril 2020. La Commune s'était donc engagée par la délibération n°2019-227 en date du 22 août 2019 à prescrire une révision générale du PLU sur le périmètre de la Plagne Tarentaise à l'issue des élections municipales.

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, le conseil municipal a été installé en date du 25 mai 2020.

La révision générale du PLU sur le territoire de la Plagne Tarentaise est possible par la réalisation d'études qui seront confiées à un bureau d'études pour laquelle une consultation est nécessaire.

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose ainsi que le conseil municipal mandate la commission urbanisme pour rédiger le cahier des charges et lancer la consultation afin d'engager la révision générale du PLU et notamment répondre aux questions de l'Etat dans son recours sur le PLU de Macot La Plagne.

Les missions dévolues au bureau d'études seront au minimum les suivantes :

- Réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU,
- Confection des pièces du dossier,
- Gestion des modifications du dossier jusqu'à l'approbation,
- Production des supports et dossiers nécessaires à la concertation.

Les objectifs de la révision générale du PLU seront à déterminer dans le cahier des charges et pourront porter sur les thèmes suivants (liste non exhaustive) :

- Développement de la commune,
- Développement de l'offre touristique,
- Redéfinition de l'affectation des sols,
- Protection des espaces agricoles,
- Intégration de la démarche Développement Durable,
- Réalisation d'une évaluation environnementale
- Intégration d'un volet Déplacements/Mobilité
- Intégration d'un volet Habitat : réduction du nombre de lits froids, création de logements pour les permanents,

- Etudes complémentaires : réalisation d'un Règlement Local de Publicité, réalisation d'un règlement de clôtures séparatives,

Monsieur Richard Broche souhaite souligner le fait que le SCOT a décidé d'être lancé par une assemblée générale de L'APTV qui avait eu lieu à la salle polyvalente de Macot chef-lieu en 2008. Il a été finalisé en 2017, donc il aura fallu 9 ans pour le construire. Monsieur le maire ajoute que normalement le SCOT est valable 15 ans mais qu'il sera révisé 10 ans après sa finalisation.

Monsieur le maire indique que la collectivité vient de finir la révision du PLU de Macot La Plagne et de Bellentre et qu'il va pourtant falloir réviser le PLU de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal mandate la commission urbanisme pour rédiger le cahier des charges et lancer la consultation pour recruter un bureau d'études et engager la révision générale du PLU sur la commune de la Plagne Tarentaise. (Votants : 29, pour : 29)

72. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE 305 C N° 1450 APPARTENANT AUX CONSORTS PERONNIER SITUÉE À VALEZAN AU LIEU-DIT PRÉ À LA CLUSE

Monsieur Bernard Hanrard explique que suite à la demande de la commune, les consorts Peronnier ont accepté de céder leur parcelle cadastrée 305 section C n° 1450 située à Valezan, au lieu-dit Pré à la Cluse.

Monsieur Bernard Hanrard indique que la commune souhaite acquérir cette parcelle dans le but de créer un revent.

L'emprise de la parcelle à acquérir est de 475 m² et le prix proposé et accepté par les consorts PERONNIER est de 0.50 € / m² toutes indemnités comprises soit un prix total de 237.50 €.

Monsieur Guy Pellicier indique qu'une parcelle appartenant à monsieur Marchand Maillet avait été négociée en même temps. Il demande si elle sera bientôt proposée au conseil municipal.

Monsieur Daniel-Jean Véniat va se rapprocher des services pour la connaître la suite de cette négociation.

Le conseil municipal approuve l'acquisition par la Commune, au prix de 0.50€ / m², toutes indemnités comprises, de la parcelle cadastrée 305 section C n°1450, d'une surface de 475 m², située à Valezan, au lieu-dit Pré à la Cluse et appartenant aux consorts Péronnier. (Votants : 29, pour : 29)

73. ECHANGE DE PARCELLES COMMUNALES ISSUES DU DOMAINE PUBLIC AVEC UNE PARTIE DES PARCELLES AD N° 259P, 260P ET 261P APPARTENANT À MADAME MARCHAND MAILLET PATRICIA SITUÉES À BELLENTRE AU LIEU-DIT MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la délibération du 08 avril 2010 de la commune historique de Bellentre.

Il explique que la commune a accepté d'échanger des parties de parcelles communales issues du Domaine Public avec une partie des parcelles AD n° 259p, 260p et 261p appartenant à Madame Marchand-Maillet Patricia situées à Bellentre au lieu-dit Montchavin, ceci afin de régulariser l'emprise de la voirie.

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente les emprises des parcelles à échanger :

Madame Patricia Marchand-Maillet cède :

- 9 m² sur la parcelle cadastrée 038 AD 259,
- 40 m² sur la parcelle cadastrée 038 AD 260,
- 13 m² sur la parcelle cadastrée 038 AD 261.

La commune cède :

- 4 m², composés de 1 m² + 2 m² + 1 m², issus du Domaine Public au droit de la parcelle cadastrée 038 AD 260.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que les parties issues du Domaine Public doivent, préalablement à une cession, être désaffectées et déclassées.

Dans ce cadre, il rappelle également que les délibérations du conseil municipal portant classement ou déclassé des voies communales ou du Domaine Public sont dispensées d'enquête publique sauf lorsque le classement ou le déclassé envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ou l'emprise du Domaine Public. Il est précisé que les parties du Domaine Public concernées par cette délibération ne sont plus utilisées par le public et ne modifie aucunement la desserte et l'accès des propriétés riveraines. Elles peuvent être considérées comme des délaissés de voirie.

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente le plan des délaissés du Domaine Public au droit de la parcelle 038 AD 260. Un document d'arpentage a été établi afin de mesurer les surfaces exactes ; la numérotation des parcelles créées est en cours de réalisation.

Il propose que cet échange se réalise sans soule à verser par les parties intervenantes à l'acte et informe que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cet échange seront pris en charge par la commune.

Monsieur le maire annonce qu'il ne tolère pas que le travail d'élu ne soit pas réalisé correctement pendant le mandat. Lorsque la décision est prise de réaliser des échanges, des achats ou des ventes, il est impératif que cela soit régularisé pendant le mandat et non pas 20 ans après.

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaite juste spécifier que la préoccupation des anciens élus était de faire avancer les projets pour la station sur des terrains privés pour la plupart et donc certains dossiers n'ont pas été finalisés immédiatement.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que certaines voiries sont encore sur des terrains privées notamment au niveau des stations de ski et les régularisations n'ont pas encore été faites. Le service urbanisme se trouve devant un travail important de régularisation d'emprise de voirie, représentant beaucoup de temps de travail.

Le conseil municipal approuve l'échange des parcelles citées ci-dessus avec madame Patricia Marchand Maillet dans les conditions énoncées. (Votants : 29, pour : 29)

74. ACQUISITION D'UN LOT DANS L'IMMEUBLE FRONT DE NEIGE À PLAGNE VILLAGES

Madame Myriam Montmayer rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 08 janvier 2018 (n°2018-018), il avait été conclu un engagement de vente d'un lot de copropriété dans l'immeuble le FRONT de NEIGE à Plagne Villages.

Le notaire désigné à cette date était l'Office Notarial de Aime-La-Plagne.

La réalisation et l'achèvement de ce complexe étant terminés, il convient de régulariser l'acte correspondant.

Madame Myriam Montmayer propose que le notaire du vendeur, Maître Champeyrache, soit désormais chargé

de rédiger l'acte.

Myriam Montmayer précise qu'il s'agit d'un lot à usage de casier à ski d'une surface de 0,36m² au prix de un euro.

Monsieur le maire ajoute que la collectivité doit absolument être présente aux assemblées générales afin de pouvoir éviter les ventes à la découpe ou des futurs lits froids une fois la convention montagne arrivée à échéance.

Le conseil municipal désigne l'étude de Maître Champeyrache pour la rédaction de l'acte concernant l'acquisition d'un lot à usage de casier à ski dans la résidence du Front de Neige à Plagne Villages. (Votants : 29, pour : 29)

75 À 79. PROMESSE DE VENTE DES LOTS N° 5, 6, 7, 8 ET 9 LOTISSEMENT « LE PANORAMA » - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que dans le cadre d'une politique soucieuse de favoriser la densification de l'habitat et la création de logements permanents à des coûts raisonnables, la parcelle cadastrée 038 AE 1 fait l'objet d'un projet de lotissement communal de 9 lots, conformément au permis d'aménager n°07315019M3002 accordé le 23/05/2019.

Dans ce cadre, la commune a entrepris la réalisation du lotissement le Panorama à Montchavin. Les lots individuels 4 à 9, ont fait l'objet d'une commercialisation auprès de particuliers, conformément à la délibération 2019-325 du 02 décembre 2019.

Le prix de vente est de 175€/m².

Monsieur Daniel- Jean Véniat explique que ces délibérations ont été retardées car il restait des problèmes d'accès pour les lots 4 et 9. A ce jour, une entente a été trouvée avec les agriculteurs. Monsieur le maire remercie monsieur Daniel-Jean Véniat pour le travail réalisé pour trouver un accord.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que les délibérations présentées ce soir concernent les lots n° 5, 6, 7, 8 et 9.

Un appel à candidatures va être relancé pour le lot n°4.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique qu'il convient d'acter une promesse unilatérale de vente du terrain pour chaque lot servant à l'édification de l'habitation, se faisant au moyen de clauses particulières :

- Anti spéculatives,
- Servitude d'affectation « résidence principale »,
- Droit de préférence à la commune.

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente également le planing en vue de la construction des bâtiments :

1. Signature promesse de vente juillet 2020
2. Dépôt permis de construire au plus tard 30 octobre 2020
3. Obtention permis de construire purgé de tous recours 30/04/2021
4. Signature acte authentique de vente au plus tard le 31/05/2021
5. Déclaration d'Ouverture Chantier (DOC) 30/06/2021
6. Livraison décembre 2022

Maître Tabouret huissier de justice mandaté pour le dépouillement des candidatures a annoncé les noms des dossiers retenus.

- Le lot N°5, parcelle 038 AE 177 de 508 m², est attribué à Mme CALLET Geneviève et M. RICHARD Yannick au prix de 88 900€ TTC.

- Le lot N°6, parcelle 038 AE 178 de 536 m², est attribué à Mme BAILLY Julie et Monsieur FERRARI Julien au prix de 93 800€ TTC.

Le lot N°7, parcelle 038 AE 179 de 443 m², est attribué à Mme KIBELERT Marion et M. EL KAHAN Mohssin au prix de 77 525€ TTC

- Le lot N°8, parcelle 038 AE 180 de 518 m², est attribué à Mme DRAOUI Cathy et M. WILLIAMS John au prix de 90 650 € TTC.

- Le lot N°9, parcelle 038 AE 181 de 447 m², est attribué à M. et Mme MONTORCIER Guillaume au prix de 78 225€ TTC.

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°5, parcelle 038 AE 177 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à Mme Callet Geneviève et M. Richard Yannick au prix total de 88 900 € TTC. (Votants : 29, pour : 29)

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°6, parcelle 038 AE 178 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à Mme Bailly Julie et M. Ferrari Julien au prix total de 93 800€ TTC. (Votants : 29, pour : 29)

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°7, parcelle 038 AE 179 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à Mme Kiberlert Marion et M. Ek Kahan Mohssin au prix total de 77 525€ TTC. (Votants : 29, pour : 29)

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°8, parcelle 038 AE 180 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à Mme Draoui Cathy et M. Williams John au prix total de 90 650 € TTC. (Votants : 29, pour : 29)

Le conseil municipal approuve la vente du lot n°9, parcelle 038 AE 181 issue de la parcelle cadastrée 038 AE 1, à M. Mme Montorcier Guillaume au prix total de 78 225€ TTC. (Votants: 29, pour : 29)

80. ACQUISITION DE LA PARCELLE 093 ZK N° 15 APPARTENANT AUX CONSORTS BRUNET- MERLOZ-RENOISE SITUÉE AU LIEU-DIT BIOLEY D'AMONT SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME.

Monsieur Christian Vibert rappelle que dans le cadre de l'optimisation du réseau d'eau potable et afin de sécuriser l'alimentation en eau et la défense incendie sur tout le territoire communal, la commune souhaite créer un réservoir principal d'eau potable de 550 m³.

Ce projet impacte la totalité de la parcelle cadastrée 093 ZK 15, d'une surface de 3286m², située au lieu-dit Bioley d'Amont sur la commune déléguée de la Côte d'Aime et appartenant aux consorts Brunet-Merloz-Renvoise.

Monsieur Christian Vibert indique que la commune a fait une proposition financière aux propriétaires qui ont accepté de céder leur parcelle cadastrée 093 section ZK n° 15 au prix de 1€ / m² soit une somme totale de 3286 € toutes indemnités comprises.

Le conseil municipal approuve l'acquisition par la Commune, au prix de 1.00€ / m², toutes indemnités comprises, de la parcelle cadastrée 093 section ZK n° 15, d'une surface de 3286 m², située au lieu-dit Bioley d'Amont sur la commune déléguée de La Côte d'Aime. (Votants : 29, pour : 29)

81. RÉGULARISATION FONCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES VOIES COMMUNALES

Madame Michelle Villien rappelle au conseil municipal le projet de régularisation foncière de l'ensemble des Voies Communales et la procédure qui est en cours.

Elle précise que de nombreux accords ont été obtenus et que par conséquent ces derniers seront entérinés par

actes administratifs élaborés par la commune et publiés au service de la publicité foncière de Chambéry à ses frais.

Madame Michelle Villien précise que ces accords interviennent à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement.

Le conseil municipal accepte que tous les accords à venir soient régularisés par actes établis en la forme administrative aux frais de la commune. (Votants : 29, pour : 29)

Questions diverses

Information dans le cadre des délégations du maire : signature des marchés (liste des MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de pouvoirs accordées au maire lors de la séance du 02 juin 2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Question orale posée par Richard Broche au nom de son groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire ».

Lors de la séance de mise en place du conseil municipal, nous avons élu les délégués qui nous représentent désormais au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP).

N'ayant pas eu d'information depuis cette date, nous souhaitons connaître son organisation et son fonctionnement.

Notre question porte sur la nécessité d'être informés par nos délégués à chaque séance du conseil municipal par un compte rendu détaillé et/ou comme il se pratique depuis la loi du 27 décembre 2019 pour le conseil communautaire, en communiquant à tous les membres du conseil municipal non délégués, copie de l'ordre du jour (et sa note de synthèse) ainsi que la copie du compte rendu détaillé envoyé à nos délégués.

Monsieur le maire répond qu'il s'engage à présenter un compte rendu des conseils syndicaux lors des conseils municipaux. Il donne également un avis favorable pour l'envoi à tous les membres du conseil municipal non délégués, copie de l'ordre du jour (et sa note de synthèse) ainsi que la copie du compte rendu détaillé envoyé aux délégués.

Enfin, monsieur le maire informe les élus que les services du syndicat sont en pleine restructuration puisque le directeur s'en va à la retraite et qu'une nouvelle directrice prendra ses fonctions très prochainement.

Habitation permanente dans une habitation secondaire

Monsieur Richard Broche demande quelle est la position de monsieur le maire vis-à-vis des demandes d'habitation permanente dans des résidences secondaires sachant que cela engage la responsabilité de monsieur le maire et celle des habitants.

Monsieur le maire rappelle que si une personne souhaite acheter ou habiter de manière permanente dans une habitation type chalet d'alpage, elle le fait en toute connaissance de cause et que cela n'engage en aucun cas la responsabilité des élus. Monsieur le maire n'est de toute manière pas favorable à ce que les chalets d'altitude soient intégrés dans le futur Plan Local d'Urbanisme.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 19/21	Galerie de la mine (La Plagne)	USINE À 5 PATTES	110 612,00 €	132 734,40 €
MAPA 19/25	Restructuration des réseaux eau potable La Côte d'Aime 1ère phase	BASSO TP	105 148,78 €	126 178,54 €
MAPA 19/28	Fourniture de sel de déneigement	QUADRIMEX SELS	MBC	
MAPA 19/29	Création et fourniture de mobilier de signalétique pour la maison du patrimoine (La Plagne)	PTC BOIS	43 415,00 €	52 098,00 €
	Renforcement du réservoir de Plan Gagnant (Macot La Plagne)			
MAPA 19/30	Lot n°1 : terrassement et génie civil	MAURO INDUSTRIE	269 787,40 €	323 744,88 €
	Lot n°2 : Equipements hydrauliques	GRPT AQUALIANS NERFI	50 914,00 €	61 096,80 €
	Chalet Plan d'En Haut 2e partie (La Côte d'Aime)			
MAPA 20/04	Lot n°3 : Menuiseries extérieures et intérieures bois	LA BOUTIQUE DU MENUISIER	15 552,59 €	18 663,11 €
	Lot n°4 : Cloisons Plafonds Peintures	DUCHOSAL	18 855,38 €	22 626,46 €
	Lot n°6 : Plomberie sanitaires	SANITECH AC	8 375,00 €	10 050,00 €
MAPA 20/07	Construction d'un stade d'altitude (La Plagne)	GROUPEMENT BERLIOZ MARTOĀIA BASSO DESTAING	550 000,00 €	660 000 €

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Dans cette tribune et les suivantes, nous nous efforcerons de faire un focus sur le ou les sujets d'actualité suite au dernier conseil municipal.

Lors de celui du 7 juillet dernier, plusieurs points à l'ordre du jour concernaient la Régie de Transports.

Tout d'abord, nous remercions le conseil municipal qui a voté à l'unanimité l'intégration de Richard Broche en tant que membre élu au conseil d'exploitation de cette régie.

Il a été question de l'approbation des circuits et de la tarification pour les liaisons « Bus Vallée-Station » d'une part et pour les allers/retours « Les Coches-base de loisirs » d'autre part.

Nous attendons le détail du coût pour la navette Les Coches-Base de loisirs qui doit nous être présenté prochainement par Madame la Présidente suite à notre demande.

Ces navettes sont actuellement mises en place du lundi au vendredi et nous avons émis le souhait que soit étudié la possibilité que ce service soit étendu au samedi et dimanche pour permettre son utilisation par la clientèle des courts séjours sans oublier les résidents des communes de La Plagne Tarentaise qui pourraient ainsi en profiter le week-end.

Enfin, nous avons fait part de notre regret concernant le choix des arrêts de la navette des Coches qui ne prend pas en compte Bonconseil (et ses très proches hameaux). A ce sujet, la remarque pertinente de Madame la première Adjointe nous a éclairé sur l'impossibilité de faire circuler les bus de la Régie des Transports en dehors de notre territoire.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire a accédé à notre demande concernant l'envoi des ordres du jour et des comptes-rendus du SIGP à tous les conseillers non délégués comme cela se pratique également pour la COVA (communauté de communes).

Bon été à tous,

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier

Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Le conseil du 7 juillet a été l'occasion d'entrer dans le vif du sujet avec un nombre record de délibérations, portant notamment sur la validation des comptes de la commune au titre de l'année 2019. Cela a été l'occasion d'examiner nos résultats financiers qui restent d'un très bon niveau tout en nous permettant de continuer à investir au service de nos habitants.

Ce conseil a également marqué l'engagement pris par notre liste de participer activement au développement durable en pérennisant nos navettes vallée/station d'été et en étendant la ligne desservant Montchavin au secteur du plan d'eau de Macot. Il est désormais possible d'effectuer en bus le trajet entre Montchavin et la Plagne grâce à cette prolongation. Les socio-professionnels ne s'y sont pas trompés au vu des nombreuses demandes de transports de groupes dès cet été. D'autres actions seront mises en œuvre à l'automne dans ce domaine.

L'enquête sur la sécurité routière, lancée par la précédente municipalité et reprise par notre équipe, connaît également un franc succès. Vous êtes plusieurs centaines à vous être connectés sur la plateforme ou à avoir laissé des commentaires en mairie. Nous saurons cet automne les préconisations du cabinet retenu pour nous accompagner et nous ne manquerons pas de vous en rendre compte lors de nos réunions publiques. Notre commune et notre station sont largement reconnues auprès des décideurs locaux et nationaux. C'est ainsi que le 8 juillet, nous avons accueilli à Plagne Bellecôte des représentants de l'état et de l'ensemble des stations de Savoie sur la problématique de la réduction des lits froids.

Malgré un contexte sanitaire toujours menaçant, nous sommes heureux de constater que notre station a un taux de remplissage au moins égal à 2019, qui fut un très bon cru. Afin d'accompagner cette dynamique et de soutenir le secteur culturel, nous avons pris la décision de proposer cet été des concerts gratuits. Comme d'habitude, l'église de Macot accueille les 4 saisons de Vivaldi. De plus, des dates sont prévues pour des concerts à Montchavin et à Plagne centre avec des artistes de renommée internationale. Nous espérons que vous pourrez apprécier ces moments de poésie dans des cadres d'exception. Bon été à tous !

Liste Jean-Luc Boch

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

LOTISSEMENT MONTCHAVIN

Les travaux du futur lotissement de Montchavin « le Panorama » sont pratiquement finis pour une livraison fin septembre/début octobre. Les réseaux et la voirie du lotissement sont achevés et l'élargissement de la voirie d'accès est en cours.

Les travaux pour les bordures en granit et les enrobés devraient débuter fin août pour être terminés fin octobre. L'enrobé définitif sera réalisé une fois les lots entièrement construits.

Ce lotissement est composé de 9 lots : 6 lots individuels et 3 lots dédiés à la construction d'un immeuble à usage d'habitat collectif (accession à la propriété libre, accession à la propriété aidée et logements locatifs sociaux).

Sur les 6 lots individuels, 5 lots ont été attribués, le dernier lot sera commercialisé courant septembre.



CONCERT MONTCHAVIN

Près de 80 personnes s'étaient déplacées pour le concert offert par la commune de la Plagne Tarentaise ce jeudi 23 juillet devant la salle Auguste Mudry à La Plagne Montchavin. Mathilde Calderini à la flûte et Anaïs Gaudemard à la harpe, dont le professionnalisme et le talent sont reconnus par de nombreux prix internationaux, ont enchanté le public présent avec leur récital traversant les différentes époques : Grandval, Debussy, Piazzola..

Plus d'1 heure 30 de concert magique dans un cadre remarquable.

A l'issue, un apéritif a été offert par l'office de tourisme.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

RÉSEAU EAU POTABLE

La commune de La Plagne Tarentaise a pour objectif de restructurer l'ensemble du réseau d'eau potable sur le territoire.

La première phase de ces travaux a eu lieu sur le territoire de La commune déléguée de La Côte d'Aime et a été réalisée par l'entreprise BASSO.

Les travaux finalisés ont été réceptionnés vendredi 24 juillet 2020 en présence de Gilles Tresallet, maire-adjoint et président de la régie eau et assainissement, de Jean Louis Silvestre, maire délégué de La Côte d'Aime, de Christian Vibert et Guy Pellicier, conseillers municipaux, de Laura Jeannolin, responsable de la régie eau et assainissement, de Gilles Perriolat, de l'entreprise Basso et d'Anthony Temporal, maître d'oeuvre, Safège.

La deuxième phase portera sur la construction d'un deuxième réservoir de 550 m³ qui alimentera l'ensemble de la commune déléguée de La Côte d'Aime.



Parcours Vélo à Assistance Electrique

Profitez des circuits VAE des versants du soleil :

- Le parcours bleu N°1 «patrimoine» :

«Les Hameaux du Soleil» est accessible à tous. Il part d'Aime et traverse La Côte d'Aime, fait une pause à Montméry à La Maison musée de Joannès, passe par Valezan, puis Bellentre, avec les visites des Eglises.

- Le parcours bleu N°2 :

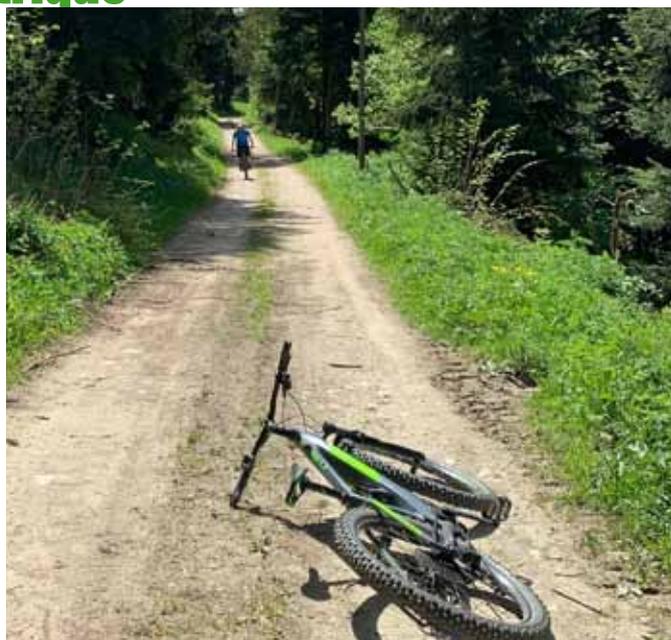
«Richesses naturelles du Versant» :

Ce circuit permet de découvrir des talus de Gypse et vestiges de four à gria à Champ Bernard sur les coteaux de Granier, puis des moraines glaciaires ainsi que la Maison de la Mine (anthracite) à Montgirod des Chapelles, en traversant forêts et pâturages.

- Le parcours bleu N°3 :

Ce circuit est un peu plus sportif et permet de découvrir les versants de Valezan à Granier.

Des documentations sont disponibles dans les Offices du Tourisme, les auberges, le Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime-Valezan, et le site Patrimoine de La Plagne Tarentaise - www.patrimoine.laplagne-tarentaise.fr



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

STADE PLAGNE SOLEIL

Les élus de la Plagne Tarentaise ont souhaité créer un terrain de type « grand jeu » de rugby et de football à Plagne soleil.

L'objectif de ce stade est de pouvoir accueillir des équipes de haut niveau de football et de rugby pour leurs stages d'oxygénation ainsi que les équipes locales qui le souhaiteraient. Afin de préserver le site, aucun bâtiment ne sera implanté dans le cadre de ce chantier. Une fois les travaux terminés, l'ensemble des terrassements seront végétalisés avec des essences spécifiques adaptées à la qualité du terrain.



RÉSERVOIR PLAN GAGNANT

La commune de La Plagne Tarentaise a la volonté de maintenir, d'assurer et d'améliorer la desserte en eau potable tant sur le point qualitatif que quantitatif pour ses abonnés. Pour ce faire, elle a initié la construction d'un deuxième réservoir de 300 m³ d'eau potable afin de renforcer le secteur Plan Gagnant/La Roche. Les travaux ont démarré au mois de mai et le réservoir devrait être opérationnel en septembre 2020.



MESSE AU MONT SAINT JACQUES

La traditionnelle messe a eu lieu, comme chaque été, au Mont Saint Jacques à La Plagne.

Cette messe célébrée en plein air, dans un lieu extraordinaire, rassemble de nombreux fidèles. L'abbé Rochaix, 85 ans, a encore cette année fait la montée en partant de Belle Plagne. Plus d'une heure quinze minutes de marche !

Une quarantaine de personnes s'étaient déplacées pour fêter la fête de la Saint Jacques, dont des marcheurs de Compostelle, venus se joindre à la célébration. La matinée s'est terminée autour d'un chant des marcheurs de Compostelle suivi d'un pique-nique.

Les fidèles se sont donné rendez-vous pour 2021.



l'abbé Rochaix

FÊTES MUSICALES

Cet été 2020, la commune de La Plagne Tarentaise a proposé des concerts gratuits en vallée comme en station. Le premier de ces concerts a eu lieu à l'église Saint Nicolas de Macot chef-lieu.

Eric Cambres, au violon et les solistes du Festival des Arcs ont proposé «Les quatre saisons de Vivaldi».

Organisé par les Fêtes Musicales de Savoie et offert par la commune de La Plagne Tarentaise, ce concert s'est joué devant une église pleine. L'occasion pour les spectateurs enchantés, de découvrir ou re découvrir, cette oeuvre classique dans un lieu exceptionnel.



COMMUNE LA PLAGNE TARENTOISE

JURY DÉPARTEMENTAL CONCOURS DES MAISONS ET VILLAGES FLEURIS

Evelyne Faggianelli, 1ère maire-adjointe, Christiane Charrière, 3e maire-adjointe, Pierre Ougier conseiller délégué et Marielle Perrière, responsable du service espaces verts de la commune de La Plagne Tarentaise ont accueilli le jury du concours départemental des villages et maisons fleuris 2020 ce lundi 03 août.

Ce jury, composé de Catherine Agnoletto, responsable du concours départemental des villes et villages fleuris, d'Odile Bellemin et Jacques Devers, bénévoles, ont pu découvrir les plus belles réalisations des habitants de La Plagne Tarentaise, sélectionnées par les agents du service espaces verts. Le jury profite de son passage dans la commune pour évaluer le fleurissement communal et partager leurs connaissances avec les élus et les agents. Ils ont notamment appelé à la vigilance sur le fleurissement communal qui devra être uniformisé sur l'ensemble de la commune pour conserver le label « une fleur ».

En effet, la commune de La Plagne Tarentaise possède le label « une fleur » qui devait être renouvelé en 2020. En raison de la crise sanitaire, le jury régional décernant cette fleur et qui porte une attention particulière au fleurissement ainsi qu'à la propreté et à l'aspect visuel général de la commune, ne passera qu'en 2023. Concernant l'attribution des prix aux particuliers dans le cadre du concours départemental des villages et maisons fleuris, le jury départemental délibèrera après avoir visité plus de 81 communes du département entre Juillet et Août.

Le jury départemental a remercié les personnes présentes pour l'accueil qui leur a été réservé et a été très impressionné par quelques unes des réalisations des particuliers qu'ils ont pu découvrir.



JEU DE PISTE - CHEMIN DES MINEURS



Cet été, partez en famille à la découverte du chemin des mineurs de La Plagne.

Un jeu de piste vous guidera tout au long du parcours depuis La Roche jusqu'à Plagne 1800 (ou inversement).

Pour participer rien de plus simple :

- ⇒ Récupérez votre roadbook et feuillet de jeu auprès de l'office de Tourisme ou la bibliothèque de Plagne Centre.
- ⇒ Répondez aux questions, réalisez les défis et n'oubliez pas de poinçonner votre passage...tout au long du cours !
- ⇒ Récupérez votre lot la fin de la balade t à l'Office de Tourisme ou la bibliothèque de Plagne Centre.



CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Dans le cadre de leur visite du territoire, les élus se sont rendus mercredi dernier au centre technique municipal localisé à La Grangette.

L'occasion de découvrir ce site clé pour le bon fonctionnement de la commune, regroupant les services techniques, les espaces verts, le service de l'eau et la régie de transport.

Le point d'orgue de la visite fut la rencontre avec l'ensemble du personnel œuvrant quotidiennement pour le bon fonctionnement de la commune.



PARCOURS D'ORIENTATION

Les parcours d'orientation permanents de la Plagne Tarentaise sont terminés et accessibles.

Ce sont 21 parcours sur 9 sites (Aime, Côte d'Aime, Valezan-Montméry, Macot, Montchavin, Les Coches, La Plagne Village) et 125 balises qui vous font traverser et découvrir les hameaux, les forêts, les alpages et les stations. Vous pouvez trouver toutes les informations et les plaquettes dans les offices de tourisme Vallée et Altitude. La nationale Sud-Est de course d'orientation, prévue en 2020, est donc reportée à l'été 2021. Attention, pour ceux qui vont participer aux courses de l'été 2021, les sites de Les Coches et de La Plagne Village seront en zone gelée (interdite) jusqu'aux jours des courses.



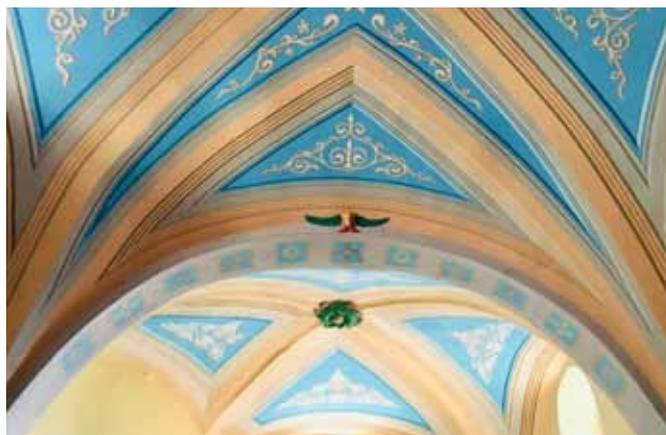
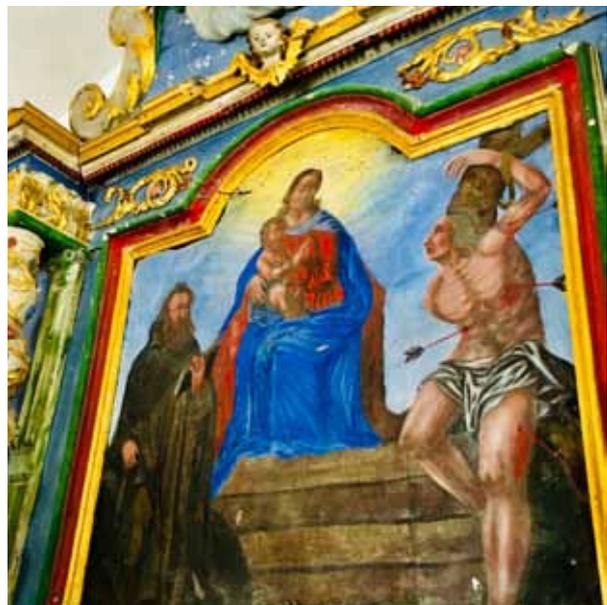
VISITE CHAPELLE

Dans le cadre de la politique de valorisation du Patrimoine, les élus de la Plagne Tarentaise accompagnés de Jérémy Martoia en charge du service Patrimoine, ont visité les différentes chapelles de la commune déléguée de Bellentre ainsi que celles de Macot La Plagne.

L'occasion de dresser un état des lieux et d'énumérer les différents travaux à prévoir dans le futur, pour conserver et mettre à disposition des visiteurs ce Patrimoine religieux.

Un certain nombre de ces chapelles sont à découvrir sur le site:

www.patrimoine.laplagne-tarentaise.fr



Manifestations

⇒ **Le vendredi de La Côte d'Aime - 14 août 2020** - Marché spécial enfants en musique avec Bridget (17h30-19h30)

14h30 - 17h00 : Loisirs Créatifs, art textile
17h00 : animation Ludothèque par la médiathèque
17h30 : Stand spécial enfants, création de pizzas avec Xavier de «La cuisine du soleil»
20h30 : Film documentaire tout public « La vie secrète des animaux du village» - RDV à la salle des fêtes de La Côte d'Aime - Tout public (participation libre)

⇒ **concert gratuit - Le trio SORA**
Vendredi 14 août 2020 à 19h30

Place Perrière - à Plagne Centre
Le Trio Sora, ce sont trois jeunes femmes, Pauline Chénais au piano, Clémence de Forceville au violon et Angèle Legasa au violoncelle.

Programme :
Ludwig van Beethoven: Trio avec piano en ré majeur op. 70 n°1, « Les Esprits »

Kelly-Marie Murphy: Give Me Phoenix Wings To Fly
Entracte

Ludwig van Beethoven: Trio avec piano en do mineur, op. 1 n°3

Accès libre - port du masque conseillé en cas de forte affluence

⇒ **76e commémoration du parachutage - 15 août 2020** -

11h00 Dépôt de gerbe - monument du parachutage Plagne Centre

Présence des sonneurs de Cor de Savoie.

Compte tenu du contexte sanitaire, des mesures pour respecter la distanciation sociale seront mises en place et le vin d'honneur est annulé.

Port du masque conseillé en cas de forte affluence.

⇒ **Mardi 18 août - Balade musicale**

avec la Facim à **17h00** - circuit guidé au départ de l'église de Valezan vers la maison de Joannès, **RDV à 16h45**.

D'un village à l'autre découvrez en musique, paysages, maisons traditionnelles, chapelles baroques.... Durée 2h00 - Inscription indispensable avant 12h00 au 07.66.09.78.94

déplacement en voiture particulière

Tarifs : 6 € adulte/gratuit pour les moins de 15 ans

⇒ **Le vendredi de La Côte d'Aime - 21 août 2020** -

Marché **17h30-19h30** en musique avec le groupe «Elsen»

14h30 - 17h00 : Loisirs Créatifs, peintures sur ardoise
15h-17h30 : Balade en forêt commentée par Bruno Tolon

En soirée : Café/concert à l'auberge de Valezan avec «Chouette toupier» - Jazz Manouche, hommage à Brasens

Entrée au concert avec un menu à 16 euros maximum.

⇒ **24 et 25 août - don de sang**

15h30 - 19h à la salle polyvalente de Macot chef-lieu
Pour faciliter votre don, prenez rendez-vous sur resadon.fr

Cet été, le meilleur plan c'est de donner son sang

⇒ **Le vendredi de La Côte d'Aime - 28 août 2020** -

Dernier marché de l'été à La Côte d'Aime **17h30/19h30**
14h30-17h30 : Loisirs créatifs à la salle des fêtes de la Côte d'Aime

⇒ **Escape Game et animation ludothèque**
26 septembre 2020 -

stade de loisirs de La Côte d'Aime - **14h - 18H**

Organisés par la médiathèque de La Plagne Tarentaise avec la collaboration du syndicat d'initiative de La Côte d'Aime.

Thème : pirate, mer

Information auprès de la médiathèque de La Plagne Tarentaise au 04.79.09.73.76

Informations

⇒ **Appel à projets jeunes**
«mieux vivre en milieu rural»

L'appel à projets jeunes MSA soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions (culture, santé, vivre ensemble) sur une ou plusieurs communes rurales.

Qui peut s'inscrire ? Des groupes constitués d'au moins trois jeunes enfants âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

Comment ça marche ?

Un concours local : Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir au niveau national

Un concours national : Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de coeur Facebook» sont invités à Paris au Salon International de l'Agriculture.

Ils reçoivent des bourses allant de 1500 euros à 2500 euros et 2 prix spéciaux offerts par les partenaires de la MSA.

Comment participer ? Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA :

alpesdunord.msa.fr tél : 04.79.62.87.40

Date limite de dépôt des candidatures : 25 novembre 2020

⇒ **Toute l'actualité de votre commune sur votre smartphone**

Vigilance, alerte, manifestation, information citoyenne..... toute l'actualité de la commune en direct sur votre smartphone !

C'est simple, rapide, anonyme.... il suffit de trois clics :

- **Téléchargez** Illiwap

- **Recherchez** notre commune «Mairie de La Plagne Tarentaise» ou «@73150»

- **Cliquez** sur le bouton «suivre»

Petit +: cette application vous permet de signaler aux services de la mairie les problèmes rencontrés sur l'ensemble de la commune (propreté urbaine, voirie....)

Restons connectés pour une meilleure communication !